Règlement intérieur du Badminton Club du Coteau

Le présent règlement intérieur, établi conformément aux statuts de l'association, a la même autorité que ceux-ci ; il les complète et les interprète en tant que de besoin mais ne saurait s'y substituer. Il peut être modifié par l'Assemblée Générale. En cas de nécessité, il peut être provisoirement modifié par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura à le valider.

Acceptation du règlement intérieur
Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes.

Modalités d'inscription et licence

L'adhésion au Badminton Club du Coteau n'est effective qu'après présentation du dossier d'inscription complet. Celui-ci comprend le formulaire d'inscription et le questionnaire de santé (et certificat médical si besoin), le formulaire du droit à l'image et le règlement de la cotisation annuelle d'adhésion (paiement en ligne ou par chèque) .
Un formulaire d'autorisation parentale est demandé aux adhérents mineurs.
Le club est ouvert aux joueurs à partir de la catégorie d'âge cadet (te).
L'adhésion au Badminton Club du Coteau est valable du 1er septembre au 31 août.
Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale. La cotisation comprend une part fédérale avec l'assurance FFBad ainsi qu'une part club.
La cotisation annuelle n'est pas remboursable, partiellement ou en totalité, quelle que soit la raison invoquée.

Double licence
La double licence n'est possible que si le club de rattachement se situe à plus de 20 km de la ville du Coteau. Le montant de la double licence est définie par l'assemblée générale.

Essais
Toute personne désireuse d'essayer le badminton pourra bénéficier de 2 séances offertes. Elle devra signer le formulaire de décharge de responsabilité ou scanner le QR code affiché dans le gymnase au titre d'une « participation découverte ».

Assurance et responsabilité civile
Tous les adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est rattachée. Ils peuvent souscrire en plus une assurance individuelle complémentaire.
Le Badminton Club du Coteau se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club.

Créneaux horaires et séances
Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre.
Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents et peuvent être exceptionnellement modifiés en cours de saison en fonction des impératifs du club.

Pour le jeu libre, tout adhérent est amené à installer (montage des poteaux et des filets) et à désinstaller les terrains (démontage et rangement dans les lieux prévus à cet effet).

En cas de forte affluence, le respect des autres joueurs passe par une rotation rapide des terrains et des séquences de jeu plus courtes (matchs de double, match en 1 set etc).

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires.

Utilisation du matériel et des locaux
Les joueurs se doivent de respecter le matériel (poteaux, filets, raquettes, volants) qui leur est confié ainsi que les locaux (salle, vestiaires) mis à leur disposition. En cas de dégradations, la responsabilité incombera au seul joueur impliqué. Le Badminton Club du Coteau ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable mais pourra sanctionner l'adhérent fautif selon les règles fixées par les statuts du club.

Prêt de matériel :
Des raquettes et des volants en plastique peuvent être prêtés.

Encadrement des créneaux
Un responsable créneau est présent à chaque séance.

Tenue vestimentaire
Chaque adhérent doit se munir d'une tenue vestimentaire appropriée à la pratique du badminton ainsi que de chaussures de sport propres et non marquantes.

Comportement
Chaque adhérent représente le club et ses valeurs et se doit de respecter le code de conduite des joueurs de la FFBad. Il s'efforcera donc d'avoir en toute circonstance une attitude fair-play vis-à-vis des autres joueurs, que ce soit pendant le jeu libre ou les rencontres externes. Un joueur adoptant un mauvais comportement, des propos injurieux, racistes ou sexistes se verra averti puis sanctionné selon les règles fixées par les statuts du club .

Communication et droit à l'image
Le Badminton Club du Coteau communique avec ses adhérents en utilisant différents canaux de communication : site internet du Badminton Club du Coteau, adresses mail, réseaux sociaux etc.
Le club s'engage à ne pas divulguer les coordonnées de ses adhérents à des fins publicitaires.
Les adhérents autorisent ou non la diffusion, sur le site internet du club ou sur ses réseaux sociaux, de photos prises lors de manifestations sportives en lien avec le club.
Il devra faire connaître son choix en remplissant le formulaire du droit à l'image.

Inscription aux tournois

Tout adhérent souhaitant s’inscrire à un tournoi doit le faire selon les conditions prévues par l'organisateur et payer lui-même son inscription. En cas de forfait, il doit justifier son absence par un certificat médical.

Vie du club

Chaque adhérent est invité à participer, selon ses propres moyens, à la vie du club. Il est encouragé à participer à l’Assemblée Générale et à l’organisation de manifestations sportives ou conviviales organisées par le club.

Pour une bonne cohésion au sein du club, chaque joueur est amené à jouer avec tout le monde quel que soit le niveau.

Assemblée Générale

L’Assemblée Générale a lieu une fois par an. Elle est ouverte à tous les membres à jour de leur cotisation. L’Assemblée Générale élit les membres du Conseil d’Administration aux modalités fixées par les statuts.

Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié par le Conseil d’administration ou en Assemblée Générale.

Dans tous les cas, le règlement intérieur ne peut être modifié qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée.

Le 20/07/2026





Président

Secrétaire